

# Compte-rendu du conseil municipal du 09 juillet 2020

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Hervé COLAS, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE.

Excusé : Christophe CHARTIER (pouvoir donné à Nicolas RAYBAUD)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Secrétaire adjoint : Joëlle TABOULOT

En préambule, M. le Maire soumet au vote le principe que le conseil municipal siège à huis clos. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la présence en séance du Commandant David AUDISIO, Adjoint au chef du groupement BRESSE du SDIS de l'Ain et de Gilles GUERRY, Chef de corps du CPINI (Centre de Première Intervention Non Intégré) de Confrançon présents afin de faire une présentation du futur CIS (Centre d'Intervention et de Secours) 3 Logis.

La séance est ouverte à 20h30.

## 1/ Compte rendu du Conseil Municipal du 05/06/2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du 05/06/2020 a été adressé par mail à l'ensemble des élus du conseil municipal dernièrement et qu'en l'absence de remarque particulière faite au secrétariat de mairie, ce compte rendu est adopté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## 2/ Compte rendu du Conseil Municipal du 19/06/2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du 19/06/2020 a été adressé par mail à l'ensemble des élus du conseil municipal dernièrement et qu'en l'absence de remarque particulière faite au secrétariat de mairie, ce compte rendu est adopté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## 3/ Avenants conventions de transfert du personnel et matériel au CIS 3 Logis

Monsieur le Maire, après avoir précisé le point à l'ordre du jour, laisse la parole au Commandant AUDISIO afin que ce-dernier fasse un rappel du projet de création du futur CIS regroupant les CPINI de Confrançon, Curtafond et Polliat. Ainsi, dans le cadre de l'optimisation de la réponse opérationnelle et du maillage territorial sur le Nord-Ouest de l'agglomération burgienne, une étude visant l'amélioration de la couverture des risques sur ce secteur a été conduite. Elle s'inscrit également dans le cadre de la réflexion globale actuelle relative à l'avenir des CPINI. Cette démarche, intégrée au projet d'établissement « Ambition Cap 2021 » du SDIS de l'Ain, répond aux trois principes qui guident l'action politique du SDIS et de ses services : Complémentarité (des ressources entre les CIS et les CPINI), Proximité (en renforçant le maillage territorial), Mutabilité (s'adapter aux évolutions de nos missions). Le Commandant a fait rappel de quelques chiffres :

En 2019, 255 interventions ont été réalisées par les Sapeurs-Pompiers (SP) du SDIS 01 sur les communes de Confrançon, Curtafond et Polliat où 208 interventions (soit 81,5%) ont été réalisées en présence des SP de Curtafond, Confrançon et Polliat. Les statistiques montrent une augmentation significative du nombre d'intervention du CIS de Montrevel (+ de 850 par an), de Vonnas (+ 650), unités composées uniquement de SPV. Il y a donc besoin d'optimiser l'organisation de la réponse opérationnelle.

Le Commandant rappelle que la collaboration entre les 3 CPINI est existante ainsi qu'une volonté globale des élus et des pompiers de la renforcer. L'effectif cumulé de SP opérationnels est de 20. Aucun SPV, à ce jour, ne réside à plus de 8 min du futur CIS basé dans les locaux du CPINI et Services Techniques Municipaux de Polliat. En résumé, il y a l'adhésion et une grande motivation des SP pour ce projet, comme en atteste Gilles GUERRY.

Le secteur de premier appel du CIS concernera les communes de Curtafond, Confrançon, Polliat, Montcet, Vandeins et quelques lieux dits de Mézériat et Buellas-centre.

Les missions consisteront à :

- Secours et assistance à personnes : en binôme avec le Véhicule Léger (VL) dans un premier temps puis en équipe avec le VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) en autonomie dès la mise en place du CIS grâce à la formation des SP;

- Protection des biens et de l'environnement ;

- Incendie : dans un premier temps en protection et avec le renfort d'un engin de lutte contre l'incendie d'un CIS voisin. Puis, dans un deuxième temps en totale autonomie (fin 2021/début 2022).

- 400 interventions sont attendues la 1<sup>ère</sup> année puis 600 à terme.

Le Commandant informe que l'activation opérationnelle de ce 58<sup>ème</sup> CIS du Département sera effective à compter du 01/10/2020 avec un objectif minimum de garantir une astreinte du samedi 7h00 au dimanche 19h00. Puis, une permanence opérationnelle 24h/24 avec 5 équipes de 6 SPV est attendue à compter du 1er janvier 2021.

Le Commandant indique que le coût initial d'investissement est estimé à 130 000 euros (hors achat du bâtiment) pour le portail, la clôture, le contrôle d'accès, l'électricité/rafraîchissement/cloisons vestiaire et les équipements opérationnels, habillement. Le coût annuel 2020 de fonctionnement est évalué à 70 000 euros.

Le SDIS sera particulièrement vigilant sur :

- La poursuite du recrutement de SPV pour atteindre et maintenir un effectif de 30 pour pouvoir assurer le départ du VSAV ultérieurement
- Suivi de l'accueil du VSAV (effectif + formation adaptés) ;
- Couvrir à 90 % le taux de sollicitation opérationnel dans les 3 ans suivant l'ouverture du centre ;
- Participer aux différentes activités animant la vie du SDIS (réunions, cérémonies, challenges sportifs...);
- Mutualiser les 3 amicales avant le 31/12/2020 ;
- Permettre l'expérimentation de l'engagement différencié sur 5 ans (possibilité de n'intervenir que sur les secours à personne, et non sur les incendies par exemple).

Enfin, le Commandant conclut sa présentation en précisant que le CIS 3 Logis se veut être le 1<sup>er</sup> centre du Département où l'engagement différencié soit mis en avant. Il précise également que ce centre visera la parité dans ses effectifs. Sur ce-dernier point, le Commandant rappelle qu'il n'y a que les centres de Collonges et Neuville les Dames où la parité est présente.

Monsieur le Maire remercie le Commandant AUDISIO pour cette présentation et ces éléments précis indiqués. Il rappelle également que la création de ce CIS est l'aboutissement d'un long processus de rapprochement initié par les municipalités concernées et que ce projet est une vraie réussite pour donner une réponse opérationnelle en matière de secours.

Monsieur le Maire rappelle que la création de ce CIS a été prévue initialement au 01/07/2020, cependant la crise sanitaire liée au COVID-19 a retardé son ouverture. De ce fait, il est nécessaire de prendre 2 avenants aux conventions de transfert de matériel et de personnel adoptées lors du Conseil Municipal du 17/01/2020. Après proposition du Maire, ces avenants sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que le SDIS a revu sa position en matière de transfert de matériel et est intéressé dorénavant par la reprise du VL du CPINI de Confrançon pour l'utiliser comme VSAV étant donné que les SP se sont formés plus rapidement que prévu. Monsieur le Maire indique donc que ce matériel fera l'objet d'une cession onéreuse ultérieurement au profit du CIS 3 Logis sur la base du montant des dernières réparations effectuées par la commune sur ce véhicule.

#### **4/ Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté ministériel du 7 novembre 2005 portant organisation des comités consultatifs communaux des sapeurs-pompiers volontaires (CCCSPV) prévoit conformément à son article 4, que le conseil municipal doit désigner, suite à son renouvellement, les représentants de la commune au sein du CCCSPV dans la limite du nombre de représentants de chaque grade des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal. Ainsi, le CCCSPV sera amené à statuer sur les dossiers concernant le CPINI jusqu'au 01er octobre date de création du CIS 3 Logis.

Après proposition de Monsieur Gilles GUERRY, Chef de corps du CPINI de Confrançon, les SP qui siègeront au CCCSPV sont :

- Gilles GUERRY, Chef de corps
- Adjudant : David GROLET
- Sergent : *Titulaire* : Nicolas PAGLIERO *Suppléant* : Eric PEZANT
- Caporal : Dominique BLANC
- Sapeur : *Titulaire* : Olivier GARCIA *Suppléant* : Maximilien VAAST

S'agissant des représentants du conseil municipal, Monsieur le Maire, après appel des candidatures, propose :

*Titulaires :*

- Martial LOISY
- Sylvaine MARTIN
- Christophe CHARTIER
- Joëlle TABOULOT

*Suppléants :*

- Aurélie BETTEMBOURG
- Benjamin ANDRE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire remercie le Commandant AUDISIO et Gilles GUERRY pour leur présence à ce conseil avant qu'ils ne quittent la séance.

## **5/ Délégations du Conseil Municipal au Maire – compléments**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° DL 20200525-04 du 25/05/2020, le conseil municipal a décidé de donner plusieurs délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Cependant, par courrier en date du 12/06/2020, la Préfecture fait remarquer à la commune que le conseil municipal n'a pas fixé la portée de certaines de ces délégations alors que celles énumérées aux points 2, 3, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 26 et 27 de l'article précité sont soumises à la fixation, par l'organe délibérant, de limites ou conditions.

Après avoir énuméré tous les points de la délibération à revoir et fait une proposition de précision à chaque fois en apportant des précisions et bornes aux délégations, Monsieur le Maire soumet au vote ces délégations. La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6/ Désignation des correspondants défense et prévention routière**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que chaque commune doit désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal selon les règles démocratiques en vigueur (circulaire du 21/10/2001, instruction ministérielle du 08 janvier 2009). Le correspondant défense a été créée en 2001 par le Secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants. Le rôle de cette personne est de développer le lien armée-nation et de promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel afin d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Également, les collectivités territoriales sont invitées par les Préfets à désigner un élu correspondant sécurité routière. Cette personne est le correspondant privilégié des services de l'État et elle veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité.

Monsieur le Maire fait appel des candidatures afin de pourvoir ces 2 postes de correspondant défense et sécurité routière. 2 conseillers municipaux se proposent :

- Martial LOISY
- Sylvie TRIPLET

Aucune autre candidature se présentant, Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7/ Commission communale des impôts directs (CCID)**

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID). La CCID est composée, pour les communes de moins de 2000 habitants de 7 membres (le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseiller municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par les services fiscaux. Depuis le 01/01/2017, cette commission statue également sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Ils sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques (DDFiP) dans un délai de 2 mois à compter de l'installation des conseils municipaux. La désignation intervient à partir d'une liste de contribuables, établie en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal doit donc lister le nom de 24 personnes (6 titulaires + 6 suppléants en double) afin que Monsieur le Directeur Départemental des Finances publiques arrête la liste des personnes retenues.

Monsieur le Maire donne lecture des 21 personnes qu'il a contactées et qui sont volontaires pour rejoindre cette commission. Sylvie TRIPLET ajoute en séance un nouveau nom à la liste la portant ainsi à 22 noms. La liste des 24 personnes proposées par la commune est à donner aux services des Impôts dans les 2 mois suivant l'installation de l'organe délibérant. Monsieur le Maire précise également qu'en cas de liste incomplète, Monsieur Le Directeur départemental des finances publiques procèdera à une désignation d'office des commissaires. Monsieur le Maire propose donc d'adresser la liste des 22 personnes volontaires au DDFiP. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8/ Remboursement anticipé partiel du prêt relais à la Banque Postale**

Monsieur Hervé COLAS rappelle que par délibération n° DL20180615-02 du 15/06/2018, le conseil municipal a décidé de retenir la proposition de La Banque Postale concernant un prêt relais d'un montant de 550 000 € sur une durée de 36 mois au taux fixe annuel de 0,32%. Le contrat a été émis par la banque le 11/07/2018 et signé par la commune le 17/07/2018. La date finale de remboursement du prêt est à échéance du 06/08/2021. Le contrat prévoit la faculté à l'emprunteur de procéder à des remboursements anticipés, ces-derniers sont possibles qu'à une date d'échéance et moyennant un préavis de 35 jours calendaires. Lors du Conseil Municipal de décembre dernier, par délibération n° DL20191220-03, la commune a procédé à un premier remboursement partiel de ce prêt pour 75 000 €. Un deuxième remboursement anticipé adopté lors du conseil municipal du 21/02/2020, délibération n° 20200221-05 a été effectué pour un montant de 200 000 €. L'encours restant de ce prêt s'établit donc au 06/05/2020 à 275 000 €. Monsieur Hervé COLAS rappelle également que lors du vote du budget primitif 2020, le conseil a prévu une enveloppe de crédits spécifique pour procéder à un ou plusieurs remboursements anticipés partiels sur l'exercice 2020. La dernière échéance de remboursement

de l'année 2020 est fixée au 06/11/2020. Monsieur le Maire propose ainsi de procéder à un remboursement anticipé de ce prêt lors de l'échéance du 06/11/2020 pour le montant restant disponible sur la ligne spécifique prévu au budget, à savoir 185 000 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **9/ Abandon partiel de créance commerçant ambulant**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération n° DL2012-02-24-11 du 24/02/2012, le conseil municipal a décidé d'instaurer un droit de place et/ou de stationnement sur la commune. Pour les véhicules réguliers (commerces ambulants, ...), ce droit de place est arrêté à 30 € par mois payable au trimestre. Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise Denico Pizzas stationne une fois par semaine sur la Place du Logis Neuf pour la vente de pizzas. Or, pendant le confinement, cette entreprise ne s'est pas installée sur la commune car elle a cessé temporairement son activité. Cette société a informé la commune ne pas être venue à 3 reprises et demande s'il est possible de calculer les droits de place pour le 2<sup>ème</sup> trimestre en tenant compte de cette absence.

Monsieur le Maire propose que le droit de place dû au titre du 2<sup>e</sup> trimestre soit calculé au prorata du nombre de présence et donc déduit de 03 semaines. Cette proposition est faite en rappelant le contexte particulièrement difficile pour les commerçants pendant la période de confinement et où la commune se doit d'aider à son niveau les professionnels comme elle le peut. Après un tour de table, le conseil municipal propose de déduire 1 mois complet dans le calcul des droits de place pour le 2<sup>e</sup> trimestre (4 semaines au lieu de 3). Les droits de place s'élèveront ainsi à 60 € pour le 2<sup>e</sup> trimestre au lieu de 90 € habituellement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **10/ Vente d'un terrain**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le terrain cadastré ZI 101 porté précédemment par l'EPF (Établissement Public Foncier) de l'AIN, a été racheté par la Commune en 2019, la signature chez le notaire est intervenue le 14 février dernier. Il rappelle que lors d'une modification du PLU, la commune a prévu le reclassement de ce terrain en zone 1AU au lieu de 2AU. Cette modification ouvre la possibilité à court terme de voir naître un projet de lotissement, ce qui n'était pas le cas précédemment en zone 2AU.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir rencontré AIN HABITAT qui serait intéressé par le rachat du terrain (parcelles ZI 101 et ZI 193) pour une surface d'environ 10 000 m<sup>2</sup> qui sera affinée par bornage à charge de l'acquéreur, en vue de réaliser un projet dans le prolongement du lotissement voisin. Ce projet comporterait 13 lots (7 logements locatifs et 6 accessions à la propriété). Après avoir présenté le plan de l'esquisse prévisionnelle au conseil municipal, il propose qu'un avis favorable soit donné à AIN HABITAT pour la réalisation de cette opération. Monsieur le Maire soumet un prix de vente de 15€/m<sup>2</sup> et une reprise de la voirie interne et des cheminements piétons par la commune, sous réserve de leur réalisation en enrobé comme cela est le cas en règle générale.

Cette proposition est adoptée à 12 voix pour et 03 abstentions (Auréliette BETTEMBOURG, Nicolas RAYBAUD et Christophe CHARTIER). Hervé COLAS demande s'il est possible que Nicolas RAYBAUD explique cette position. Nicolas RAYBAUD répond qu'en tant qu'élue représentant la population, il pense que ce projet ne correspond pas forcément aux besoins des habitants de la commune. Il rappelle ainsi qu'il n'est pas contre ce projet mais qu'il s'abstient uniquement.

Monsieur le Maire propose ensuite que le conseil municipal retienne un nom pour la nouvelle rue qui desservira ce lotissement. Après avoir débattu sur plusieurs propositions, le conseil municipal retient à l'unanimité la « rue des Acacias ».

### **11/ Groupement d'achat d'électricité porté par le SIEA**

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code de l'Énergie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa. De plus, depuis, la loi Énergie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, seuls les clients domestiques ou non employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV. Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA.

Ce groupement, ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence. Il couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à ce dispositif afin de pouvoir bénéficier de tarifs plus attractifs compte tenu du volume généré par ce groupement de commande mais également afin que la commune ne soit pas obligée de procéder seule à une procédure de consultation en matière d'achat public.

Monsieur le Maire indique également qu'il est possible de choisir le type d'énergie en optant entre de l'énergie classique (notamment nucléaire), de l'énergie 100% renouvelable et de l'énergie certifiée Haute Valeur Environnementale (HVE).

La proposition de rejoindre le groupement de commande en optant pour de l'énergie renouvelable est adoptée à l'unanimité.

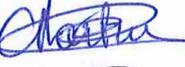
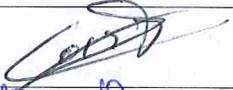
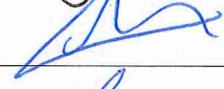
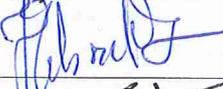
## **12/ Questions et communications diverses**

- Martial LOISY rappelle que la commune s'est fait voler dernièrement une partie importante de son matériel technique. Aussi, il propose de consulter plusieurs fournisseurs en vue d'acquérir une tondeuse autoportée dont le prix est évalué entre 15 000 et 25 000 €. La proposition est faite de demander au moins 3 devis puis de réunir la commission Voirie pour avis et de prendre une décision finale en réunion Maire/Adjoint. Cette proposition est retenue à l'unanimité par le conseil.
- Joëlle TABOULOT fait un retour de l'Assemblée Générale (AG) de la Chasse qui s'est tenue le 05/07/2020. Le bilan de l'association est déficitaire (- 1700€ environ) qui s'explique par la crise du COVID-19 n'ayant pas permis la réalisation de plusieurs manifestations. Elle rappelle que le Président est Monsieur Gérald DACQUEMBRONNE, que le tiers sortant a été renouvelé par la venue de nouvelles recrues. Jean-Paul PITRE est nommé « garde-chasse ». L'association a refait 5 miradors pour environ 40€/pièce afin d'améliorer la sécurité. Elle indique que l'association est favorable à la réalisation d'une action citoyenne consistant à l'accompagnement d'équipes de bénévoles pour le nettoyage de la commune. Benjamin ANDRE indique également que l'association a posé plusieurs dispositifs anticollision nocturnes (système réfléchissant renvoyant les phares des voitures en direction des bas-côtés afin de repousser les animaux et ainsi éviter les traversées de route) le long de la RD 1079 en collaboration avec les services du Département.
- Hervé COLAS fait part au conseil municipal qu'une réunion regroupant des représentants du SIVOS et des communes de Confrançon et Curtafond a été organisée dernièrement. Cette réunion avait pour objet le Centre de Loisirs (CDL) de Confrançon. Il rappelle que l'estimation du coût annuel de fonctionnement supporté par la Commune de Confrançon pour ce centre est d'environ 14 000 €. Actuellement, 50% de ce montant est refacturé par la commune au SIVOS. Cependant, il est constaté que de plus en plus d'enfants de Curtafond fréquentent ce centre, aussi la proposition a été faite à Curtafond que 100% de ce coût soit facturé au SIVOS ce qui permettrait d'augmenter la participation de la commune de Curtafond au fonctionnement du CDL (à travers sa participation versée au SIVOS). Hervé COLAS indique que cette proposition sera soumise au conseil municipal de Curtafond prochainement.
- Hervé COLAS indique que du mobilier de l'école de Confrançon a été déménagé sur l'école de Curtafond en vue de l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée de septembre prochain. Il précise également qu'un crédit de 1 000 € a été attribué à l'école par le SIVOS à l'école de Curtafond pour faire face à l'achat de matériels divers.
- Hervé COLAS indique également que le SIVOS est en cours de recrutement pour le remplacement de Valérie COLAS qui a fait valoir une prolongation de son congé parental.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une personne a été recrutée pour assurer le ménage à la Mairie et à la bibliothèque à raison de 3 heures hebdomadaires.
- Monsieur Jérémy BLAIS, agent technique municipal, est en arrêt maladie, un agent en remplacement a été engagé.
- Monsieur le Maire indique qu'AIN HABITAT a mis en place l'extinction nocturne de l'éclairage public au lotissement « Le Pré Vert » (vers le cimetière) à la demande de la commune.
- Monsieur le Maire présente au conseil municipal les délégations de fonction et de signature accordées par arrêté municipal suite au renouvellement du conseil municipal dont un extrait est annexé au présent compte rendu.
- Monsieur le Maire propose que le conseil municipal, à partir de septembre si la situation le permet, soit suivi d'un moment de convivialité. Cette proposition est validée à l'unanimité.
- Jean-Luc FROMONT fait un retour de la commission Information Communication qui s'est tenue le 30/06. La commission a fait un état des lieux des supports et moyens de communications existants et envisagés (rencontres avec les habitants, signalétiques, ...) La proposition est faite de joindre au prochain bulletin municipal de septembre (qui sera une version allégée du bulletin classique en 4 pages) une petite enquête dont le retour est attendu pour octobre. Le but étant d'adapter au mieux l'information et la communication de la commune aux besoins des habitants. Les résultats de l'enquête seraient communiqués dans le bulletin municipal de fin d'année.
- Monsieur le Maire indique qu'il a assisté à une réunion à Journans dont le thème était le dispositif « Mon Village Bouge ». Il y avait 10 villages représentés et il y a 2 villages sans représentant citoyen. Les axes de travail abordés étaient la limitation de l'utilisation du véhicule solo, l'optimisation des transports en place et l'amélioration des modes doux. Monsieur le Maire propose que cette information soit mise sur le site internet

de la commune. Il rappelle également qu'il est nécessaire de trouver 1 référent et de monter une commission composée de plusieurs personnes afin d'animer ce dispositif sur la commune.

- Le prochain conseil municipal est fixé au 18/09/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
Jean Paul BUELLET		Sylvie TRIPLET	
Sylvaine MARTIN		Cyrille DUPUIT	
Martial LOISY		Anne-Lise PUGLIESE	
Joëlle TABOULOT		Benjamin ANDRE	
Hervé COLAS		Nicolas RAYBAUD	
Régine BUET		Aurélie BETTEMBOURG	
Catherine PITRE		Christophe CHARTIER	
Jean-Luc FROMONT			